**Présentation de E-Pairs**

*Dominique Huez, membre du CA de E-Pairs*

*La Rochelle, SSTPC, 12 octobre 2017*

1. **Les fondements de l’Association fédérative de groupes de pairs, E-Pairs**

Cette structure de DPC est enregistrée auprès de l’agence nationale du DPC et en respecte l’ensemble des règles. Ainsi elle peut coorganiser vos Journées.

La SSTPC est une de ses quatre structures fondatrices avec la SMTVL, l’ass. SMT et le SNPST. Elle a été rejointe par l’ARAPT.

E-Pairs permet le travail en groupe de pairs, GAPEP de médecins du travail, ou infirmière de santé au travail, ou mixte, GAPEM.

Elle regroupe des médecins du travail et infirmières du travail.

Son action est fondée, à partir des données des recherches en santé et travail, sur la recherche et la mise en évidence des liens objectifs et subjectifs avec le travail. Cette mise en lumière se fait notamment par le développement de la clinique médicale du travail, c'est-à-dire par l'investigation du lien santé-travail dans ses dimensions individuelles et collectives, prenant le travail des personnes comme grille de lecture.

L’équipe médicale du travail à laquelle s’adresse E-Pairs, a pour but de redonner du sens et des pistes de compréhension pour les salariés en difficulté ou souffrance, pour construire ou préserver leur santé au travail.

E Pairs adosse son action à des valeurs, à savoir que :

* La mission fondamentale de toute pratique en médecine du travail est de préserver la santé au travail. Les pratiques de sélection n'en relèvent pas.
* Les pratiques professionnelles en médecine du travail exigent à la fois le respect du secret médical et l'information sur la santé au travail des membres de la communauté de travail.

Les repères éthiques de E-pairs sont :

* Agir exclusivement pour la santé des salariés
* Placer le salarié-patient au centre de la relation médicale
* La construction et la préservation de la confiance entre le médecin du travail et les médecins et infirmiers du travail, pour des coopérations professionnelles
* S’inscrire concrètement dans la mission régalienne d’ordre public social de la médecine du travail
* S’adosser au code de la santé publique
1. **Des règles pour agir**

Pour agir médicalement E-Pairs sollicite particulièrement :

* L’analyse du travail et de l’activité
* La clinique médicale du travail commune à l’équipe médicale du travail, médecins et infirmiers du travail
* L’information et l’interpellation des acteurs du travail, et des partenaires sociaux
* L’analyse des ressorts ou au contraire des blocages pour la coopération
* La construction de références éthiques et de bonnes pratiques

Ce cadre donne un horizon et un sens pour :

* La prévention médicale collective
* Les « *soins préventifs* »
* Les préconisations médicales de protection
* Le contenu des droits médicaux et sociaux selon les obligations déontologiques et du code de la sécurité sociale.
1. **Fonctionnement des Groupe de pairs pour la délibération des pratiques**

Un groupe de pairs pour fonctionner :

* Se choisit, ce qui permet une connivence professionnelle
* Est basé sur la confiance
* Définit des règles minimales d’un « partager et disputer ensemble », ce qui permet une écoute risquée
* Réunit de 5 à 12 personnes, 5 à 8 fois par an
* Déploie lors de ses réunions un travail inter-compréhensif entre pairs
* Respecte des modalités de travail, où à tour de rôle, chacun expose un cas clinique, anime la réunion, ou rapporte la discussion
* Débat des retours du « binôme d’accompagnement »
* Evalue annuellement son travail collectif

Dans la description d’une situation clinique exposée devant les pairs :

* On voit le sujet travailler
* Le travailler ensemble
* On instruit le travail et la santé éventuellement avant « l’évènement clinique » rapporté
* On recherche et confronte une bibliographie.

Un groupe de pairs permet :

* De mieux agir médicalement
* De développer l’anamnèse du travail et de la santé, le diagnostic étiologique
* De construire des repères pour les écrits médicaux supports à la démarche clinique
* Une finalité de construction du métier et des pratiques professionnelles
1. **L’accompagnement compréhensif du « binôme » médical de E-Pairs**

A partir de la lecture du cas clinique rédigé et instruit par le groupe de pairs, après une délibération-discussion de repères professionnels aussi tracée par écrit, il fonctionne à partir de quelques principes :

* Extériorité et compréhension, sans intrusion.
* Ne produit pas et ne remplace pas le travail de mise en délibération des règles professionnelles du groupe de pairs.
* S’adosse à la clinique médicale du travail,
* A partir d’un positionnement du côté exclusif de la santé
* Du point de vue des pratiques professionnelles en médecine du travail qui inclut médecins et infirmiers de santé au travail.
* Renvoie des questionnements au Groupe de pairs.
* N’énonce pas de jugement
* Interroge d’éventuels décalages ou écarts au regard de la charte de E-Pairs
* Encourage, questionne, les disputes/controverses concernant les pratiques professionnelles
* En facilite l’émergence de repères professionnels, partagés par ce groupe de pairs
* Ces repères ont vocation à « irriguer » des repères plus collectifs au niveau de E-Pairs, et de la médecine du travail.

La thésaurisation des accompagnements cliniques par les « binômes » s’effectue dans un groupe projet d’accompagnement de l’ensemble de ceux-ci. Cette structure nourrit et se renforce des Colloques annuels de E-Pairs.

1. **La clinique médicale du travail est centrale pour la pratique professionnelle**

La clinique médicale du travail prend le travail comme grille de lecture, et pas seulement le risque :

* Elle est au centre de notre spécialité médicale et le moteur de notre mission réglementaire.
* L’analyse du *travailler*, de l’engagement individuel et collectif des salariés dans leur activité de travail peut permettre au médecin « *avec* » le sujet, d’accéder aux clés permettant la préservation ou la reconstruction de la santé.
* Elle investigue le travail du point de vue de la subjectivité du sujet-salarié.
* Elle permet au sujet d’élaborer une pensée propre sur ce qui lui arrive dans sa santé, aux côtés de la pensée en travail du clinicien.
* Elle permet ainsi au sujet d’être acteur de sa santé.
* Elle permet le travail collectif, les coopérations.
* Elle ouvre la possibilité d’une compréhension étiologique des altérations et atteintes à la santé du fait du travail.
1. **Pour conclure**

Je voudrais insister sur une notion importante qui sous-tend toute l’action de **E Pairs:**

- Au-delà des avancées scientifiques, il est important développer une médecine humaniste dans l’intérêt de la santé du patient, qui doit éclairer dument ce dernier, puis tenter de lui permettre de retrouver un pouvoir d’agir sur sa santé.

- Pour cela il n’y a pas de réponse médicale experte aux difficultés subjectives ou sociales qui mettent dans l’embarras les patients, mais aussi les médecins dans leur pratique.

 - Car c’est la réponse propre du patient, sa vérité à un moment donné, qui le mettra à nouveau sur le chemin de la santé.

1. **Et pour aller plus loin**

Discutez avec les nombreux membres des groupes de pairs de E-Pairs de votre région, en GAPEP ou GAPEM

Et explorez son site, pour :

* Les différentes modalités de DPC proposées,
* Les modalités concrètes pour créer ou participer à un GAPEP, et tous les documents administratifs nécessaires
* Les différentes formations proposées

Et pour avoir accès aux compte-rendu très détaillés de ses 9 colloques annuels, particulièrement sur :

* La Clinique médicale du travail,
* Les Ecrits médicaux,
* Les Coopérations au sein de l’équipe médicale du service de santé au travail médecins et infirmières du travail,
* Les Coopérations avec les divers spécialistes de la chaine de soins etc.

<http://www.e-pairs.org/>